

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour les filières viandes blanches du 12 juin 2018

Le conseil spécialisé pour les filières viandes blanches s'est réuni le 12 juin 2018, sous la présidence de Jean-Michel Schaeffer. A l'ordre du jour : amélioration du bien-être animal dans le cadre de la stratégie nationale 2016/2020, plan de gestion de crise pour les filières animales, point d'étape sur la mise en œuvre des plans de filières, expérimentation et appui technique.

Amélioration du bien-être animal dans le cadre de la stratégie 2016/2020

La direction générale de l'alimentation du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a présenté au conseil spécialisé la stratégie nationale 2016-2020 pour le bien-être animal, pilotée par le ministère et élaborée en co-construction avec les producteurs, les scientifiques et les organisations de protection animale, les vétérinaires, réunis au sein du comité d'experts bien-être animal du conseil national d'orientation de la politique sanitaire et végétale (CNOPSAV). Cette stratégie s'articule autour de cinq axes :

- partager le savoir et promouvoir l'innovation
- responsabiliser les acteurs à tous les niveaux
- poursuivre l'évolution des pratiques vers une production plus respectueuse de l'animal
- prévenir et être réactif face à la maltraitance animale
- informer chacun des avancées et des résultats du plan d'action.

Ce plan d'action se veut pragmatique. Il s'agit d'améliorer le bien-être animal sans inflation des normes, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes pour répondre à une demande sociétale de plus en plus médiatisée, sans opposer bien-être animal et économie des filières. Cette démarche a vocation à être portée à l'échelle européenne. Dans la mesure du possible et malgré le fait que les accords SPS (sanitaire et phytosanitaire) de l'Organisation Mondiale du Commerce ne les incluent pas, les questions de bien-être sont intégrées dans les négociations bilatérales avec les pays tiers.

Il est aujourd'hui nécessaire de faire évoluer certaines pratiques, mal acceptées par la société (castration des porcs, caudectomie systématique, époinçage...).

Les filières d'élevage françaises sont invitées à mettre en avant leurs ambitions dans l'application des plans de filières et à mieux communiquer sur les efforts réalisés en matière de bien-être animal auprès des consommateurs de façon à promouvoir l'élevage français. Elles sont également invitées à travailler ensemble, notamment sur les conditions d'abattage et de transport des animaux.

Les professionnels soulignent par ailleurs la nécessité de trouver des financements pour rénover un parc de bâtiments d'élevage vieillissant qui ne répond plus aux attentes sociétales en matière de bien-être animal.

Pour aller plus loin : <http://agriculture.gouv.fr/2016-2020-une-strategie-globale-pour-le-bien-etre-des-animaux-en-france>

Quels outils de gestion de crise pour les filières d'élevage ?

FranceAgriMer a présenté au conseil spécialisé les critères de caractérisation des crises économiques en agriculture.

Au terme de cet exposé, les filières ont partagé leur expérience en matière de gestion des crises, qu'il s'agisse de crises dues à des aléas climatiques, à des accidents sanitaires déclenchant des crises de confiance ou de crises médiatiques en lien avec la protection animale notamment. Chaque

interprofession a ainsi présenté les outils mis en place afin d'optimiser sa réactivité en cas d'alerte : cellules de crise, mediatraining, éléments de langage... Ces outils montrent certaines limites en matière de communication sur les réseaux sociaux, témoignent les représentants des différentes filières d'élevage. Il paraît aujourd'hui nécessaire de réfléchir à un plan commun de gestion de crise ainsi qu'à des synergies et partage d'outils entre filières pour mieux faire face aux crises médiatiques.

Les filières viandes blanches se mobilisent pour mettre en œuvre leurs plans de filières

La mise en œuvre des plans de filières avance à grands pas, avec notamment l'élargissement de l'interprofession des œufs à la grande distribution et la création d'une interprofession longue pour la volaille de chair. Les filières sont mobilisées sur la montée en gamme et la réponse aux attentes sociétales (renforcement du cahier des charges « Le Porc Français » pour la filière porcine, démarche Palmi G Confiance dans la filière canard gras...).

La reconquête du marché intérieur reste prioritaire pour ces filières qui souhaitent s'adapter aux consommateurs de demain et investir la restauration hors foyer, avec l'appui de FranceAgriMer pour mieux connaître ce segment de marché.

Expérimentation et appui technique : bilan 2018, perspectives 2019

FranceAgriMer a également dressé le bilan des appels à projets expérimentation et appui technique pour 2018.

Concernant l'appel à projets expérimentation, financé sur crédits CASDAR pour renforcer l'efficacité économique des filières tout en contribuant à la transition agro-écologique de l'agriculture française, cinq projets nationaux spécifiques aux filières viandes blanches ont été retenus pour un montant de plus de 675 000 euros de subventions. Le prochain appel à projets sera ouvert le 1^{er} juillet 2018 et clôturé le 15 octobre 2018 pour l'année 2019.

L'assistance technique régionalisée devrait mobiliser près de 1,2 millions d'euros en 2018 dans les filières porc, volailles, palmipèdes, œufs et lapins. Pour 2019, une réflexion est en cours sur l'avenir de ce dispositif.

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr